



## EXEMPLES DE FINANCEMENT

### Exemple de RÉNOVATION THERMIQUE chez un propriétaire occupant très modeste.

Projet permettant un gain énergétique > à 35%

Montant des travaux HT	33 997 €
TVA	2 247 €
Montant des travaux TTC	36 244 €

Subvention ANAH	17 807 €
Subvention Département	1 500 €
Subvention CCPG	2 761 €
Total des aides financières	22 068 €

**Reste à charge du propriétaire 14 176 €**

**Projet financé à hauteur de 61%**

### Exemple de RÉNOVATION THERMIQUE GLOBALE chez un propriétaire bailleur.

Projet permettant un gain énergétique > à 35%

Montant des travaux HT	90 926 €
TVA	7 545 €
Montant des travaux TTC	98 471 €

Subvention ANAH	30 000 €
Subvention Département	8 000 €
Subvention CCPG	2 400 €
Total des aides financières	40 400 €

**Reste à charge du propriétaire 58 071 €**

**Projet financé à hauteur de 41%**



## JE SOUHAITE AMÉLIORER MON LOGEMENT ?

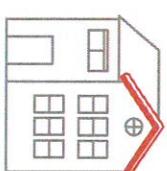
### Contactez nous !

Démarches gratuites et sans engagement

par téléphone ou courriel :  
Service Habitat au 02 38 33 92 68  
[habitat@pithiveraisgatinais.fr](mailto:habitat@pithiveraisgatinais.fr)

#### lors des permanences :

- à l'ESP de Puiseaux (17bis, rue Saint-Jacques)
- à la Maison France Services de Malesherbes (19/21, place du Martroy)
- à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais à Beaune-la-Rolande (3 bis, rue des Déportés)



## POUR RÉNOVER

## C'EST MIEUX D'ÊTRE AIDÉ



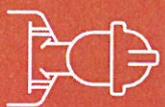
Aides financières  
Conseils techniques  
Assistance administrative

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

2022 - 2023

*Terre Audaceuse : mieux vivre dans son logement*

[www.pithiveraisgatinais.fr](http://www.pithiveraisgatinais.fr)



## AIDES POUR RÉNOVER VOTRE HABITAT

### Qui est concerné ?

Propriétaires occupants / Propriétaires bailleurs

Logement datant de plus de 15 ans.

Engagement de mise en location (durée minimale de 6 ans) ou d'occupation à titre de résidence principale (durée minimale de 3 ans).

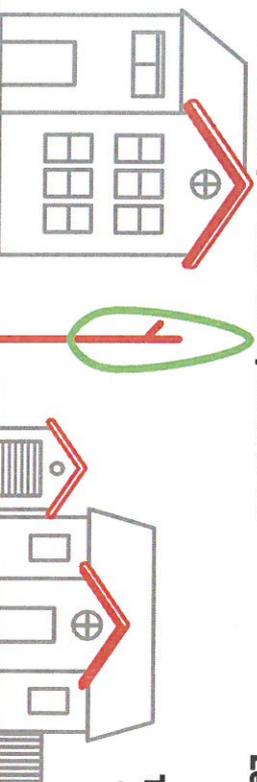
- Pour réaliser des économies d'énergie
- Pour résoudre des problèmes de dégradation
- Pour mettre en conformité votre logement
- Pour valoriser votre patrimoine

### Pour quels travaux ?

• Travaux de **rénovation énergétique** : isolation, remplacement du système de chauffage, changement de menuiseries extérieures (fenêtres et porte).../gain énergétique minimum de 35%.

• Travaux de **réhabilitation et/ou de mise en sécurité du logement** : selon une grille d'évaluation.

**Les travaux d'économies d'énergie doivent être faits par des entreprises RGE.**



### Avec quelles aides, quels conseils ?

L'OPAH engagée jusqu'en 2023 peut vous permettre de réaliser votre projet de travaux dans le logement que vous occupez ou que vous souhaitez louer grâce à :

#### Des conseils gratuits et personnalisés

Par la chargée de mission OPAH et par l'opérateur SOLIHA : informations et conseils, visites sur place, étude de faisabilité de votre projet, analyse des devis, assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subventions.

#### Des aides financières importantes

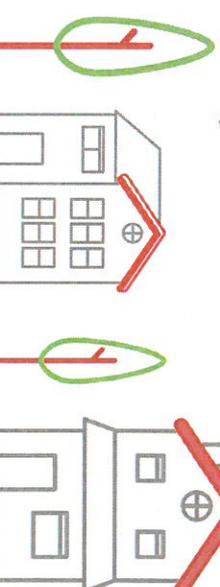
- De l'ANAH
- Du Département du Loiret
- De la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais

Sous conditions de ressources pour les propriétaires qui occupent leur logement à titre de résidence principale.

Sous condition de loyers modérés pour les propriétaires bailleurs et de plafonds de ressources pour les locataires.

**Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt des dossiers.**

**Tous travaux modifiant la façade doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.**



## LES ÉTAPES

- 1 Je prends contact avec la chargée de mission de la CCPG.
- 2 SOLIHA me contacte.
- 3 Je définis mon projet sur la base de conseils techniques et d'un diagnostic financé par la CCPG.
- 4 Je suis accompagné dans les étapes de montage de mon dossier de financement.
- 5 Je dépose mon dossier de demande de subvention.
- 6 Mon dossier est validé. Je reçois un accord de subventions m'autorisant à démarrer les travaux.
- 7 Je perçois mes subventions en fournissant toutes les factures attestant de la réalisation des travaux et pendant 2 mois, l'appose, si possible, le panneau OPAH sur ma façade.